



Caution debitee de mon compte(900euros) 2mois de loyers

Par **sirguy**, le **01/10/2008** à **13:13**

j'ai quitte ma location il y a 1 mois mon cheque de caution vient d'etre debite de mon compte que faire ?

Par **Tisuisse**, le **02/10/2008** à **14:04**

Si l'état des lieux contradictoire, fait lors de votre départ, est OK, adressez une LR/AR au propriétaire lui demandant le remboursement de votre caution.

Par **Marion2**, le **02/10/2008** à **22:02**

En principe, le chèque de caution est débité lors de l'entrée dans les lieux. Il est donc très surprenant que votre bailleur le fasse maintenant. Suivez les conseils de Tisuisse, envoyez une lettre recommandée AR en demandant des explications. S'il était indiqué dans l'état des lieux qu'il y avait des travaux à effectuer, demandez lui les justificatifs, autrement, comme dit Tisuisse, si l'état des lieux était OK, demandez le remboursement immédiat de la caution. Cordialement